



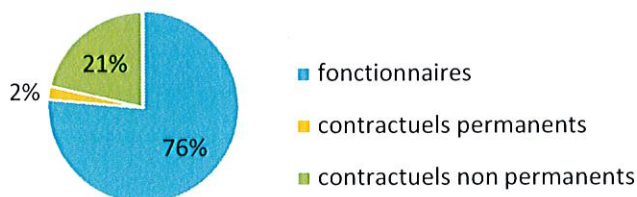
COMMUNE DE FLERS EN ESCREBIEUX

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

Effectifs

➔ 89 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 68 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents
- > 19 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

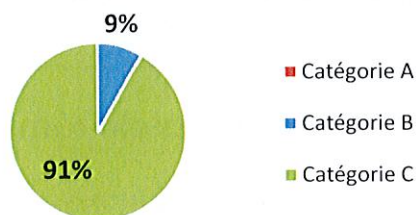
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 95 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

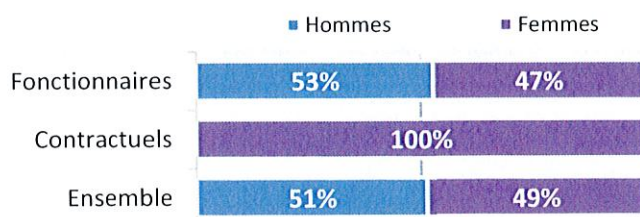
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%		29%
Technique	62%	50%	61%
Culturelle		50%	1%
Sportive			
Médico-sociale	1%		1%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	4%		4%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

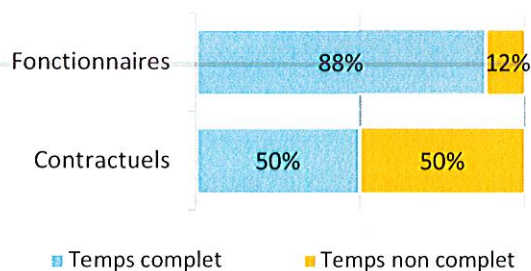


➔ Les principaux cadres d'emplois

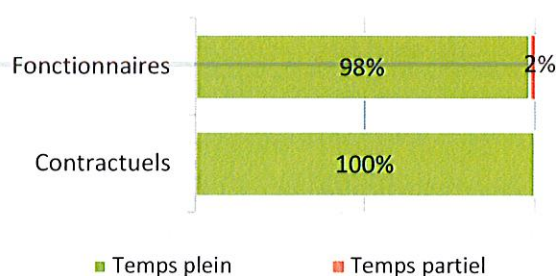
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	47%
Adjoints administratifs	23%
Agents de maîtrise	14%
Rédacteurs	6%
Agents de police municipale	3%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	17%	0%
Administrative	5%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

3% des hommes à temps partiel
0% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

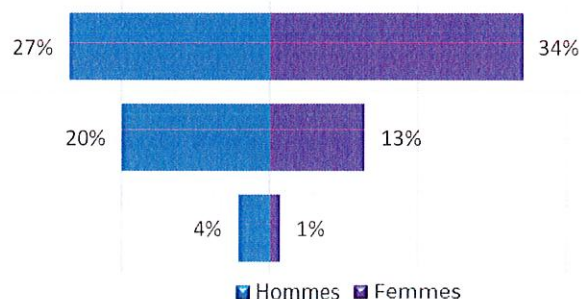
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,44
Contractuels permanents	52,50
Ensemble des permanents	50,50

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	41,97

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 93,93 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 67,19 fonctionnaires
- > 2,30 contractuels permanents
- > 24,44 contractuels non permanents

170 953 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,00 ETPR
Catégorie B	5,05 ETPR
Catégorie C	63,44 ETPR

— Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

➔ En 2023, 12 arrivées d'agents permanents et 5 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
63 agents	70 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↘	-1,4%
Contractuels	↘	-133,3%
Ensemble	↗	11,1%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	100%
----------------------	------

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	67%
Intégration directe	25%
Recrutement direct	8%

* Variation des effectifs :

(Effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 29 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Une sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 56,82 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	7 398 839 €	Charges de personnel*	4 204 094 €	➔	Soit 56,82 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	-------------	------------------------------	-------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 120 610 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	575 789 €
Primes et indemnités versées :	476 160 €		
IFSE :	383 890 €		
CIA :	79 362 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	18 251 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 739 €		
Supplément familial de traitement :	11 653 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s		42 706 €		30 192 €	s
Technique					28 469 €	s
Culturelle				s		
Sportive						
Médico-sociale					s	
Police					32 221 €	
Incendie						
Animation			s		29 735 €	
Toutes filières	s		42 883 €	s	29 095 €	s

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,45 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	22,80%
Contractuels sur emplois permanents	10,57%
Ensemble	22,45%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 731,13 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A				s	s							
Catégorie B	14 461 €	1 970 €	12%	11 287 €	1 975 €	15%						
Catégorie C	4 293 €	1 087 €	20%	5 249 €	1 028 €	16%	s	s				

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 25,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2023

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,26%	0,00%	1,22%	4,24%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,90%	0,00%	6,70%	4,24%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,90%	0,00%	6,70%	4,24%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 5 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 3 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 3 accidents du travail pour 89 agents en position d'activité au 31 décembre 2023

> En moyenne, 56 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 14 470 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

12 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

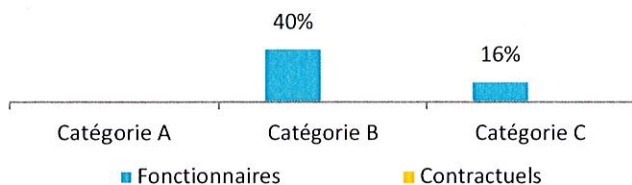
- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*

Formation

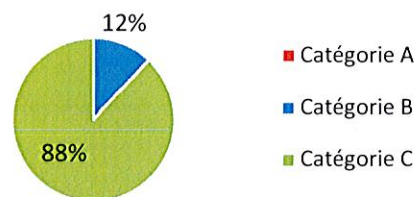
➔ En 2023, 17,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 25 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 28 553 € ont été consacrés à la formation en 2023

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 0,4 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	76 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	23 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	52%
Autres organismes	48%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

➔ Comité Social Territorial

3 réunions en 2023 dans la collectivité